

Groupe des Professions libérales

Les circuits de distribution des produits alimentaires évoluent sous forte tension. La charge symbolique de l’alimentation est trop importante pour que l’approche de ces questions soit strictement économique et il faut se féliciter que l’avis du CESE se fixe comme objectif de redonner sens, valeur et confiance à l’alimentation. Telle est en particulier l’attente du consommateur qui remet de plus en plus en cause le modèle de consommation de masse ; c’est bien lui qui doit être au centre des attentions des distributeurs, des transformateurs, comme des producteurs.

Or que constate-t-on aujourd’hui ? La distribution des produits alimentaire est majoritairement assurée par un très faible nombre d’enseignes en situation d’oligopole. Ces enseignes elles-mêmes négocient avec deux sortes de fournisseurs. Les uns leur imposent les conditions de la négociation, il s’agit de quelques puissantes marques mondiales ; les autres, au contraire, sont en situation de subir la négociation, ce sont très majoritairement des TPE et des PME. La contrainte que les grandes enseignes subissent de la part des marques mondiales sur leur marge commerciale est reportée sur les fournisseurs moins puissants. La tension est d’autant plus forte que la situation oligopolistique qui existe entre ces enseignes de distribution n’est elle-même pas pacifique : elles se livrent entre elles une intense et déflagrante guerre des prix. Tout au long de la chaîne, les entreprises et leurs salariés sont sous tension, et l’effet, en amont, est reporté sur les producteurs agricoles, c’est-à-dire – très concrètement - sur la vie des familles qui structurent nos territoires ruraux.

Cette tension produit massification, déflation, et perte de confiance du consommateur. C’est pourquoi les alertes de l’avis du CESE sont vives. Il nous semble qu’elles sont salutaires.

Les préconisations sont nombreuses. Le groupe des professions libérales souhaite mettre l’accent sur quatre d’entre-elles, sans épuiser la richesse d’un avis que le rapporteur a su conduire à un haut niveau d’efficience :

- le droit des négociations commerciales a connu de multiples évolutions qu’il s’agit de stabiliser ; il importe davantage d’appliquer le droit existant que de créer de nouvelles couches de normes. Mais il faut accroître l’information des acteurs, et de ce point de vue l’opacité - *contra legem* – soigneusement maintenue par certains sur leurs comptes sociaux ne peut être admise ;
- la négociation collective doit permettre aux agriculteurs de renforcer leur position dans la filière. L’avis du CESE y contribue notamment en proposant d’instaurer les organisations de producteurs comme acteurs de la négociation, d’élargir la composition des interprofessions, en améliorant leur gouvernance ;
- le développement des circuits de proximité est, indépendamment du poids économique en cause, au cœur de la reconstruction du lien de confiance avec le consommateur. Le quotidien de ce consommateur est souvent la restauration collective. Elle a vocation à devenir, notamment grâce aux collectivités territoriales, un levier de cette proximité ;
- enfin, la maîtrise de l’information deviendra demain un enjeu décisif de pouvoir entre les acteurs de la filière ; le consommateur ne doit pas être privé de la possibilité d’exploiter les données qu’il confie par ses actes d’achat aux distributeurs. La création d’un *big data* européen des circuits de distribution nous semble être l’une des préconisations majeures de l’avis.

L’avis s’appuie sur un rapport particulièrement documenté, sur la grande qualité des débats ouverts en section et sur l’intense travail du rapporteur auquel il faut rendre hommage.

Le groupe des professions libérales a voté l’avis.